

REPUBLIQUE FRANCAISE**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE ANSE**Séance du 27/01/2025**OBJET : Convention de servitude avec ENEDIS sur la parcelle ZC322 lieu-dit « Ruissel »****Nombre de Conseillers en exercice : 29****Nombre de présents : 26****Nombre d'exprimés : 27****Date convocation 21/01/2025**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le vingt-sept janvier deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

**Etaient présents :**

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Claire ROSIER, Xavier FELIX, Marie-Claire PAQUET, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)  
Christophe MONTANTEME, Karim MOYENIN OUARDI, Pascale ANTHOINE, Emmanuelle SCHARFF, Linda BEGGUI, Pierre REBUT, Ludivine CHERICI, Fabrice MORICHON, Roseline MHARI AGOURRAME, Stéphane DUTHEIL, Sandrine TROUSSIEUX, Christophe DEBIZE, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Bruno PONNET, Ouda MECHAIN, Alexis VERMOREL

**Absents excusés :** Céline BABUS, Didier RICHERD**Procurations :**

Marie-Hélène BERNARD donne pouvoir à Daniel POMERET

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

Une convention de servitudes avec ENEDIS sur la parcelle cadastrée ZC n° 322 lieu-dit « Ruissel » est nécessaire afin de permettre :

- D'établir à demeure dans une bande de 3 mètres de large, 4 canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ 39,5 mètres ainsi que ses accessoires,
- D'établir si besoin des bornes de repérage,
- D'encastrier un ou plusieurs coffres et/ou ses accessoires, dans un mur, un muret ou une façade,
- D'effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres se trouvant à proximité de l'emplacement des ouvrages,  
D'utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement, etc...),



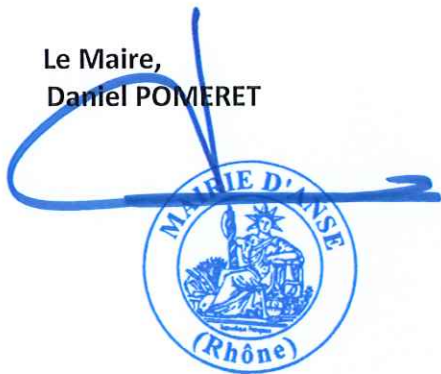
**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**A l'unanimité des votants**

**1°) APPROUVE** la convention la convention de servitude avec ENEDIS telle que décrite sur la parcelle ZC322 lieu-dit Ruissel

**3°) CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,  
Daniel POMERET



Le secrétaire  
Jean-Luc LAFOND